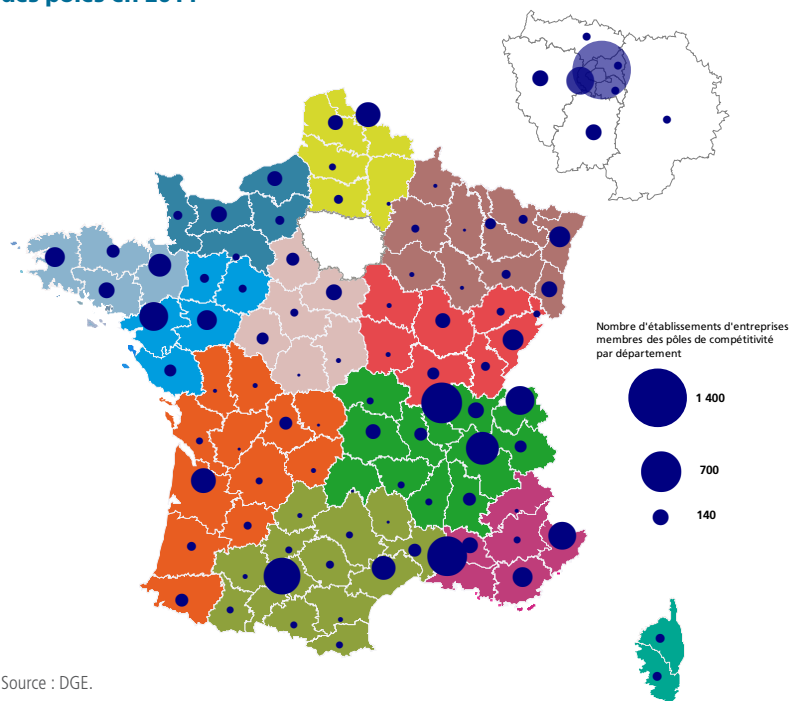


Les pôles de compétitivité, qui rassemblent les acteurs de l'innovation dans les territoires, comportent une proportion importante de jeunes entreprises

Les pôles de compétitivité favorisent l'émergence de projets collaboratifs de recherche et développement (R & D) rassemblant des entreprises et des établissements de recherche et de formation, l'objectif étant la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés et services innovants. En 2014, les 71 pôles de compétitivité comptaient environ 8 500 entreprises membres, auxquelles s'ajoutaient près de 1 150 établissements publics de recherche ou de formation. Les entreprises membres des pôles sont en grande majorité des PME, dont beaucoup sont jeunes. Si le secteur industriel regroupe la majorité des effectifs salariés des établissements de PME et d'ETI membres des pôles, la part des secteurs du numérique et des activités scientifiques augmente. Par ailleurs, les entreprises membres sont certes situées essentiellement dans les régions actives en R & D, mais elles sont relativement moins concentrées en Île-de-France que l'ensemble des entreprises réalisant des travaux de recherche. Enfin, les financements du fonds unique interministériel (FUI) bénéficient de plus en plus aux PME et aux ETI.

Carte : Implantation territoriale des établissements d'entreprises membres des pôles en 2014



En 2014, les 71 pôles de compétitivité (*encadré 1*) comptaient environ 8 500 entreprises membres, auxquelles s'ajoutaient près de 1 150 établissements publics de recherche ou de formation (*encadré 2*). Ces entreprises membres employaient 1,7 million de salariés, soit 7 % de l'effectif salarié total du secteur marchand en France.

Les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité étaient au nombre de 10 380 en 2014 et appartenaient pour 75 % d'entre eux à des PME, pour 17 % à des ETI et pour 8 % à de grandes entreprises. Plus du tiers des effectifs (36 %) des établissements d'entreprises membres des pôles relevait de la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures, qui inclut notamment les chercheurs et ingénieurs dédiés à une activité de R & D. Cette part est plus

faible pour les établissements d'entreprises au niveau national (21 % des salariés dans les secteurs de l'industrie et des services aux entreprises).

Les entreprises membres des pôles de compétitivité sont en grande majorité des PME, dont beaucoup sont jeunes

Les entreprises membres des pôles de compétitivité sont en grande majorité des PME (87 %), dont la moitié (53 %) sont des microentreprises (employant moins de dix personnes). Les ETI et les grandes entreprises représentent respectivement 11,5 % et 1,5 % des entreprises membres des pôles. Cette répartition par catégorie d'entreprises est relativement stable dans le

temps (86 % de PME, 12 % d'ETI et 2 % de grandes entreprises en 2013).

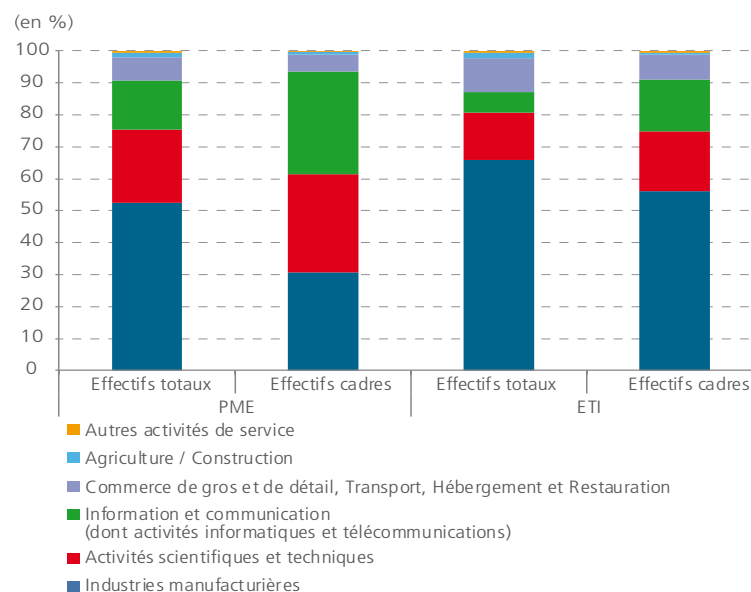
Les pôles de compétitivité regroupent une proportion importante de jeunes PME : en 2014, la moitié des PME membres des pôles de compétitivité avaient moins de dix ans d'existence. Une part significative (14 %) des PME membres des pôles de compétitivité bénéficient du statut de jeune entreprise innovante (JEI)¹. Réciproquement un tiers des JEI sont membres des pôles de compétitivité. La ventilation par âge des PME membres des pôles suit celle des PME réalisant des travaux de R & D au niveau national². À titre de comparaison, la proportion d'entreprises de moins de dix ans est bien plus faible pour l'ensemble des PME au niveau national (un tiers pour les PME des secteurs de l'industrie et des services aux entreprises). À l'inverse, les ETI membres des pôles sont plus âgées que les ETI au niveau national : 15 % des ETI membres des pôles avaient moins de dix ans en 2014, la proportion correspondante étant de 23 % pour les ETI réalisant des activités de R & D au niveau national et d'un tiers pour l'ensemble des ETI des secteurs de l'industrie et des services aux entreprises.

Une majorité de l'emploi des PME et des ETI membres des pôles est dans l'industrie mais le poids du numérique et des activités scientifiques augmente

Les établissements de PME membres des pôles de compétitivité employaient 216 000 salariés en 2014 et ceux des ETI, 594 000. Le secteur industriel concentre la majorité des effectifs salariés des établissements membres des pôles de compétitivité appartenant à des PME et plus encore des ETI : deux tiers des salariés des établissements d'ETI membres des pôles travaillent en effet dans le secteur industriel contre un peu plus de la moitié pour les PME membres des pôles (*graphique 1*). Ces proportions sont toutefois en recul par rapport à 2013 (respectivement de - 5 points et - 3 points). Ce fléchissement a lieu au profit des activités scientifiques et techniques pour les deux catégories d'entreprises. Les activités scientifiques et techniques et celles de l'information et de la communication sont, après le secteur industriel, celles qui emploient le plus de salariés des établissements de PME membres des pôles de compétitivité (respectivement 23 % et 14 %). La progression au sein des établissements de PME membres des pôles de ces deux secteurs (+ 9 points par rapport à 2013) est concomitante à l'augmentation du nombre de membres des pôles bénéficiant du dispositif JEI (+ 12 % par rapport à 2013) : ces jeunes entreprises font en grande majorité partie de ces secteurs³.

Les établissements de PME membres des pôles de compétitivité emploient autant de personnel de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures que les ETI (30 % contre 31 %). On retrouve relativement plus de cadres dans les secteurs des activités scientifiques et techniques et dans celles de l'information et de la communication, par nature intensives en ressources humaines relevant de cette catégorie professionnelle. Ce type d'emploi est ainsi réparti, dans les PME membres des pôles de compétitivité, de façon homogène entre ces deux secteurs et l'industrie (environ 30 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures

Graphique 1 : Répartition des effectifs salariés des établissements membres des pôles de compétitivité selon la catégorie de l'entreprise (PME et ETI) et le secteur d'activité en 2014

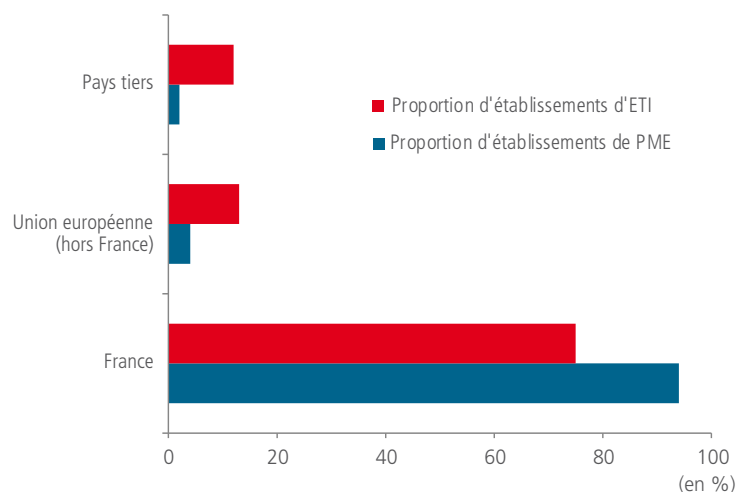


Note : les effectifs salariés et des cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2013.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2014.

Sources : DGE (enquête 2015 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.

Graphique 2 : Répartition des établissements de PME et d'ETI membres des pôles de compétitivité par nationalité de groupe en 2014



Lecture : 94 % des établissements de PME membres des pôles appartiennent à des entreprises dont le siège est en France.

Note : les effectifs salariés sont comptabilisés au 31 décembre 2013. Les établissements d'entreprises sont répartis selon la nationalité du groupe auquel ils appartiennent.

Sources : DGE (enquête 2015 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.

pour chacun de ces secteurs). Le secteur de l'industrie reste toutefois majoritaire, s'agissant des ETI (56 %).

Un quart des établissements d'ETI membres des pôles appartient à des entreprises étrangères

En 2014, 8 % des établissements de PME et d'ETI membres des pôles appartenaient à des entreprises étrangères. Ils employaient 30 % des salariés des établissements membres des pôles appartenant à ces deux catégories d'entreprises. Il s'agit donc de plus grosses entités que les établissements de PME et d'ETI nationales membres des pôles.

Si les PME membres des pôles sont des entreprises essentiellement nationales (*graphique 2*), la proportion d'établissements étrangers est plus élevée chez les ETI : un quart d'entre eux

¹ Le dispositif « Jeune entreprise innovante » (JEI), instauré en 2004, a pour objectif de soutenir l'effort de recherche et d'innovation des jeunes PME en leur octroyant des avantages fiscaux et, surtout, une exonération des charges sociales relatives aux emplois hautement qualifiés.

² PME hors auto-entrepreneurs réalisant des activités de R & D (données GECIR et INSEE 2013).

³ Cf. « Le 4 Pages de la DGE » n° 66, décembre 2016 (Pour en savoir plus).

appartient à un groupe localisé dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays tiers, à parts équivalentes. Bien qu'elle reste faible, la part des établissements membres des pôles appartenant à des PME étrangères (6 %) augmente légèrement en 2014 par rapport à 2013 (+ 2 points en nombre, + 4 points en effectif salarié). À l'inverse, la part des établissements d'ETI étrangères recule assez fortement (- 8 points, passant d'un tiers à un quart), tout en conservant un effectif stable.

Les entreprises membres des pôles sont principalement implantées dans les régions les plus actives en R & D

Toutes catégories d'entreprises confondues (y compris les grandes entreprises), l'Île-de-France est la région la plus représentée en nombre d'entreprises membres des pôles de compétitivité, avec près de 23 % du total des entreprises pour cette seule région. Elle regroupe ainsi près de 27 % des PME et 19 % des ETI membres des pôles. Elle est suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 17 % des PME et des ETI), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 % et 7 %) et Occitanie (10 % et 11 %). L'Île-de-France est également la région la plus représentée s'agissant des établissements des PME et d'ETI membres des pôles (carte et tableau 1).

La prépondérance de ces quatre régions, s'agissant des pôles de compétitivité, est, de par l'objectif de ces derniers, conforme à celle de ces mêmes régions s'agissant de la dépense intérieure de R & D des entreprises (DIRDE) : l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et PACA réalisaient, à elles seules, près des trois quarts de la DIRDE en 2014⁴. Néanmoins, les entreprises membres des pôles sont relativement moins concentrées en Île-de-France que l'ensemble des entreprises actives en R & D : 37 % des entreprises (hors auto-entrepreneurs) réalisant des travaux de R & D sont situées en Île-de-France (35 % pour les PME, 36 % pour les ETI⁵. Ce résultat

⁴ « La DIRDE en hausse de 2,3 % en 2014 », MENESR Note flash, n° 3, mars 2016.

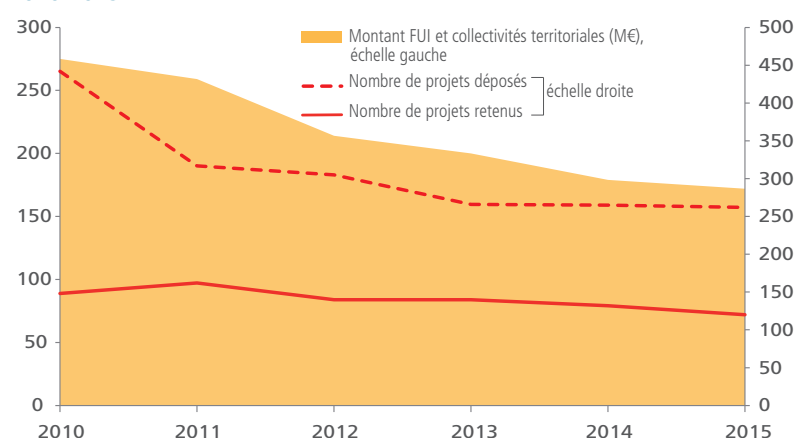
⁵ Données de la base GECIR 2013, calculs DGE.

Tableau 1 : Effectifs salariés des établissements de PME et d'ETI membres des pôles de compétitivité par région en 2014

Régions	PME		ETI	
	Proportion d'établissements (en %)	Effectifs salariés (en milliers)	Proportion d'établissements (en %)	Effectifs salariés (en milliers)
Île-de-France	26,7	51,0	19,3	98,6
Auvergne-Rhône-Alpes	17,3	36,9	18,7	116,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,7	19,3	6,3	34,8
Occitanie	9,4	20,3	8,2	57,7
Nouvelle-Aquitaine	5,6	13,5	6,8	38,1
Pays de la Loire	5,2	12,1	7,0	34,4
Grand Est	4,7	13,3	6,8	71,0
Bretagne	4,5	10,6	7,1	43,4
Bourgogne-Franche-Comté	4,5	13,8	6,2	21,4
Hauts-de-France	3,4	11,7	6,5	37,0
Normandie	2,8	5,2	2,6	15,9
Centre-Val de Loire	2,8	6,3	3,8	23,1
Outre-mer	0,9	1,0	0,7	1,8
Corse	0,7	0,6	0,1	0,9
Ensemble	100	215,6	100	594,1

Note : les effectifs salariés et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2013. Sources : DGE (enquête 2015 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.

Graphique 3 : Évolution du nombre de projets déposés et retenus dans le cadre du FUI et de leur financement par l'État et les collectivités territoriales, 2010-2015



Lecture : 262 projets collaboratifs ont été déposés en 2015 dont 120 ont été financés pour un montant global de 172 M€. Source : DGE.

■ Encadré 1 : Les pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations autour d'une thématique commune. Leur objectif : faire émerger des coopérations de R & D en ayant en amont une vision des retombées économiques potentielles. Cette coopération au service de l'innovation vise à :

- accroître l'effort d'innovation des entreprises et à conforter des activités principalement industrielles à fort contenu technologique ;
- améliorer l'attractivité de la France grâce à une visibilité internationale renforcée.

Pour ce faire, les pôles de compétitivité ont deux missions principales :

- augmenter les retombées économiques des projets de R & D. « Usines à produits d'avenir », les pôles transforment les efforts collaboratifs de R & D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché ;
- accompagner la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) en leur offrant une assistance collective et individuelle : accès au financement, ouverture à l'international, anticipation de leurs besoins en compétences et aide individuelle au développement (conseil, tutorat, etc.).

Les pôles de compétitivité concernent la plupart des secteurs d'activités : des domaines technologiques en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, écotechnologies, etc.) ou plus matures (automobile, aéronautique, etc.). Un pôle comprend en moyenne 150 membres, avec une forte disparité selon les pôles, qui peuvent compter de 60 à plus de 1 000 membres se répartissant entre PME, ETI, grands groupes, laboratoires de recherche et instituts de formation. Leur budget moyen est d'environ 1,6 M€. Ils sont animés par une petite équipe (9 en équivalent temps plein en moyenne) faisant bénéficier aux entreprises membres d'une vision du marché et d'un suivi de leurs projets.

Depuis la création des pôles de compétitivité en 2005, le FUI finance des projets de recherche et de développement (R & D) collaboratifs, à l'issue d'appels à projets (deux par an) parmi des projets labellisés par les pôles. Le FUI a pour objet de soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme, généralement cinq ans. Il s'agit de projets collaboratifs, c'est-à-dire qu'ils associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation. Les projets sont obligatoirement pilotés par une entreprise.

Tableau 2 : Financement des projets du FUI¹ par l'État et les collectivités territoriales de 2005 à 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
État ² (en M€)	42	189	239	256	219	157	148	118	116	93	88	1 665
Collectivités territoriales ³ (en M€)	0	98	126	152	128	118	108	95	83	86	83	1 077
Assiette des projets	112	1 012	852	925	819	645	621	592	527	414	400	6 919

¹ Projets collaboratifs retenus au titre des appels à projets ouverts entre 2005 et 2015 et financés par le FUI. ² Autorisations d'engagement prévues pour le FUI.

³ Intentions de financement des collectivités territoriales pour les projets.

Source : DGE.

peut s'expliquer par le caractère territorial de la politique des pôles de compétitivité, favorisant les projets dans l'ensemble des régions et par le fait qu'il est sans doute plus important pour une entreprise non francilienne d'être membre d'un pôle pour nouer des partenariats de R & D.

Les financements du FUI bénéficient de plus en plus aux PME et aux ETI

De 2005 à 2015, près de 3 400 projets collaboratifs ont été labellisés par les pôles de compétitivité, dont 47 % ont bénéficié d'un soutien financier de l'État, via le fonds unique interministériel (FUI), et des collectivités territoriales. Sur cette période, près de 1 600 projets de R & D collaboratifs ont ainsi été financés, représentant au total un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 6,9 Md€ au moment du dépôt de la demande de financement auprès du FUI. La contribution financière du FUI et des collectivités territoriales dans ces projets s'élève à 40 % en moyenne sur la période (tableau 2).

Le nombre de projets déposés au FUI et les financements accordés ont diminué sur la période 2010-2015 (graphique 3). Sur cette même période 2010-2015, les établissements de PME

Tableau 3 - Part du financement du FUI en faveur des PME et des ETI de 2010 à 2015

Année	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus	Nombre moyen de partenaires ¹ par projet	Part des PME et des ETI (en %)	Montant moyen financé par projet (en M€)	Part du FUI aux PME et aux ETI (en %)
2010	442	148	7,45	36,6	1,86	25,2
2011	317	162	7,06	38,9	1,60	27,3
2012	305	140	6,95	37,8	1,53	31,8
2013	266	140	7,01	42,6	1,43	36,2
2014	265	132	6,36	42,1	1,36	31,1
2015	262	120	6,20	41,9	1,43	42,3

¹ Les partenaires des projets collaboratifs FUI sont des entreprises, des organismes ou des laboratoires de recherche ainsi que des organismes de formation.

Source : DGE.

et d'ETI membres de pôles représentent en moyenne 40 % des participants aux projets financés par le FUI (tableau 3). La part des fonds accordés par le FUI aux PME et aux ETI dans le montant total attribué à l'ensemble des entreprises s'élève à 32 % en moyenne, avec une forte augmentation sur la période (42 % en 2015 contre 25 % en 2010).

■ Marc DUFAU, DGE

■ Encadré 2 : Méthodologie, périmètre et définitions

L'analyse porte sur les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité fin 2014, localisés en France – quelle que soit leur nationalité – et recensés au cours du premier semestre 2015 dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction générale des entreprises (DGE).

Les données ont été enrichies par appariement à plusieurs bases de données statistiques de la statistique publique. Ces informations n'étant disponibles que pour l'année 2013 lors de l'analyse, les effectifs salariés pris en compte sont ceux au 31 décembre 2013.

Le secteur de l'industrie regroupe les codes d'activités NAF allant de 01 à 39, le secteur de l'information et de la communication regroupe les codes 58 à 63 et les activités scientifiques et techniques de soutien aux entreprises font référence aux codes 71, 72 et 74. L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Les notions de PME, ETI et grande entreprise sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 :

- une PME est une entreprise employant moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total au bilan de moins de 43 millions d'euros ;
- une ETI est une entreprise employant moins de 5 000 salariés, ayant un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total au bilan de moins de 2 milliards d'euros et qui n'est pas une PME ;
- les autres entreprises sont des grandes entreprises.

Un établissement fait référence à une unité de production repérée par une adresse physique. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Une entreprise est, en conséquence, composée d'un ou plusieurs établissements.

Pour en savoir plus :

- Bellégo Ch. « Les pôles de compétitivité et les projets financés par le FUI ont accru les dépenses de R & D, l'emploi et l'activité, sans effet d'aubaine », Le 4 Pages de la DGCS, n° 23, avril 2013.
- Hovaguimian F. « Les PME membres des pôles de compétitivité nouent plus de partenariats internationaux pour innover que les autres PME », Le 4 pages de la DGCS, n° 29, septembre 2013.
- Moutaabbid A. « Le dispositif JEI a bénéficié à 3 500 entreprises en 2015, essentiellement des secteurs du numérique et des activités scientifiques », Le 4 Pages de la DGE, n° 66, décembre 2016.

Consultez les rubriques « Politique-Enjeux/Compétitivité/Pôles de compétitivité » et « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Cartographie : Abdel Khiati

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN : 2269-3092

Dépôt légal : 2017

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES